

# DÉFINITION DE FONCTION

**INTITULE DE FONCTION****Bénévole Animateur dans les consultations  
ONE (M/F)****MISSION**

Le bénévole volontaire assure les séances d'animations ludiques et éducatives pour lesquelles il peut être formé gratuitement par l'ONE.

Il installe une ambiance chaleureuse et met en place un climat de confiance avec l'enfant et sa famille tout en veillant au respect des limites de sa mission.

**ACTIVITÉS**

- ▶ Assurer une présence lors d'activités animées par un intervenant extérieur
- ▶ Animer des activités telles que le coin jeux, le coin lecture, atelier cuisine et l'éveil musical
- ▶ Etablir le contact avec les parents ; répondre à leurs questions dans la mesure des connaissances et du rôle attribué
- ▶ Collaborer avec le Comité de consultation (président, secrétaire, trésorier, référent, membres bénévoles, travailleur médico-social et médecin) et avec les acteurs de l'Administration (Services Subrégionaux, DCVD et autres services de l'Administration centrale)
- ▶ Participer aux réunions du comité et à l'évaluation des activités de la consultation
- ▶ S'auto-évaluer afin d'ajuster l'animation.
- ▶ Elaborer et mettre en œuvre le Projet Santé Parentalité (PSP) et le Programme Annuel d'Activités (PAA).

**CONNAISSANCES :**

Les activités de l'ONE de manière générale.

La langue française orale et écrite

La déontologie et l'éthique.

**CONDITIONS D'EXERCICE**

La fonction s'exerce en collaboration avec les membres du Comité, le PO, s'il existe, et les acteurs de l'ONE.

Elle nécessite d'être prudent dans ses propos en tenant compte des spécificités et compétences des acteurs, notamment, pour les matières médico-sociales. Il respecte les règles de déontologie et d'éthique.

**CONDITIONS D'ACCÈS**

Avoir minimum 18 ans.

Avoir les aptitudes et la santé requises pour assurer cette fonction